

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2025-01-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 18 mars 2024.

MIS EN LIGNE LE**02 MAI 2025**

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

Objet : MARCHE DE TRAVAUX DE CANALISATIONS AEP LES RADIS

Le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée, pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable au lieu-dit Les Radis (commune de Saint Rémy de Blot).

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Qualité technique (60 sur 100 points),
- Prix des prestations (40 sur 100 points).

Les entreprises suivantes ont présenté une offre avant la date limite fixée au vendredi 7 mars 2025 à 12h00 :

- GRANDS DRAGAGES DU CENTRE à Abrest (03),
- SOGEA RHONE ALPES à Aulnat (63),
- BARBIERO à Désertines (03).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres (estimation : 59 458,70 € HT) :

		Montant HT de l'offre	Organisation générale, phasage et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en œuvre et fiches techniques	Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
Offre		Pondération	15	15	15	15	60	40	100	
GDCE	Note pondérée	45 005,80 €	14,00	14,00	15,00	15,00	58,00	40,00	98,00	1
SOGEA	Note pondérée	59 504,50 €	15,00	14,00	15,00	15,00	59,00	27,11	86,11	3
BARBIERO	Note pondérée	51 638,43 €	14,00	14,00	15,00	15,00	58,00	34,11	92,11	2

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 27 mars 2025, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise GDCE et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise GDCE pour un montant de 45 005,80 € HT,
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 27 mars 2025,

Le Président,
Luc CAILLOUX